



Autorité des Marchés Financiers
17, Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

à l'attention de Monsieur Lantenois

Paris, le 1^{er} août 2005

Par courrier en recommandé A.R.

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 222-14 du Règlement de l'AMF, nous vous déclarons, que Monsieur Philippe Brion, Directeur Général, membre du Directoire, a effectué la transaction suivante :

- le 28 juillet 2005, achat de 100 actions ANF au cours de 38,11 €.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

~~Bruno Keller~~
Président du Directoire